



INFOMAIRES



amf29.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

53, rue Branda - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mel : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 80 98 34 61

RÉTROSPECTIVE UR SELL WAR-GIL

Depuis le 28 mai 2025 :

JUIN

Le 3 : réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin

Le 4 : rencontre des communes littorales du Finistère à

Plougastel-Daoulas, puis webinaire AMF 29 sur l'habitat indigne

Le 12 : auditions d'agences de communication pour le portage

du prochain Carrefour des communes du Finistère (CCF 2026),

suivies de la signature de convention de partenariat avec

Eau du Ponant - Brest

Le 17 : visioconférence sur la certification électronique

de décès, téléservice CertDC

Le 23 : rencontre avec l'Agence Tandem,

en charge de l'organisation du CCF 2026 - Brest

Du 25 au 27 : participation de la DAD au Congrès de l'ANDAM -

Rennes et Vannes

JUILLET

Le 1^{er} : présence du président CAP au comité directeur AMF

et au GT Littoral AMF - Paris

Le 1^{er} : webinaire de présentation de l'association

« L'outil en main »

Le 3 : réunion « Ma commune face aux risques majeurs » - Brest

Le 5 : intervention de la directrice AMF 29 sur la motion

« Conflits d'intérêts » au séminaire des maires du Département

à Trévérez

Le 8 : présence de Mme COFFIN à la conférence Régionale de

Gouvernance (CRG) sur le ZAN - Pontivy

Le 22 : réunion avec les directeurs et assistants des

associations départementales AMF bretonnes - Brest

Le 24 : rencontre de la DAD avec M. BOURDON,

directeur de la CPAM du Finistère

AOÛT

Le 9 : présence de M. JEZEQUEL, trésorier AMF 29 à la

cérémonie de remise de l'insigne de chevalier de la Légion

d'Honneur à Mme GODEBERT, 1^{re} VP - Locmaria-Plouzané

Le 25 : rencontre du PAD et de M. DIVANACH, président

de la Chambre d'agriculture du Finistère en présence de

Mmes COFFIN et SCHEICK

Le 26 : réunion de Petit Bureau AMF 29

Le 29 : échanges entre le PAD, les parlementaires du Finistère

et Mme PERRIN, DASEN adjointe au sujet des AESH - Brest

SEPTEMBRE

Le 2 : réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin

Le 3 : webinaire AMF 29 sur la mobilité électrique

Le 4 : échanges du PAD avec M. CUILLANDRE et M. LE LIEVRE,

directeur des Capucins au sujet du CCF 2026 - Brest

Le 5 : rencontre du président CAP et de M. BROCARD, directeur

DDFIP 29 en présence de Mmes COFFIN et LE RHUIN

Le 9 : présence de M. GOUBIL, VP AMF 29 et de la directrice

AMF 29 à la réunion du groupe technique de la charte agriculture

et urbanisme du Finistère - Quimper

Le 13 : représentation AMF 29 par Mme ESVANT,

trésorière adjointe à l'AG des maires ruraux du Finistère

et remise de médaille de chevalier de la Légion d'Honneur

de Mme Nadine KERSAUDY - Plœven

Le 17 : comité de pilotage sur la formation des élus portée

par l'UBO

Le 19 : réunion sur la réforme sur la Responsabilité financière

des Gestionnaires Publics (RGP), en présence de M. GOYAT,

administrateur AMF 29 - Quimper

Le 24 : participation de la directrice AMF 29 à la réunion

des directeurs d'associations départementales à l'AMF - Paris

Le 25 : intervention de M. CAP à la journée régionale des

Commissaires enquêteurs - Rennes

LE MOT DU PRÉSIDENT GERIG AR PREZIDANT

Reconnaissance et protection : les deux piliers du mandat local

L'adoption en première lecture, par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi sur le statut de l'élu constitue un signal fort à l'adresse des maires et élus locaux. Elle marque une étape importante dans la reconnaissance institutionnelle de l'engagement quotidien des élus municipaux.

Cette loi, que nous espérons voir définitivement adoptée d'ici la fin de l'année, contient des avancées attendues : revalorisation des indemnités, droits sociaux renforcés, meilleure conciliation avec la vie professionnelle, sécurisation du parcours d'élu.

Mais reconnaître les élus ne suffit pas. Il faut aussi les protéger. L'AMF alerte depuis plusieurs années sur les risques croissants qui pèsent sur l'exercice du mandat : hausse des agressions, insécurité juridique, responsabilités mal partagées.

Face à ces défis, l'AMF plaide sans relâche pour une meilleure protection juridique et humaine de ceux qui s'engagent.

Il est nécessaire de distinguer clairement les erreurs de bonne foi de la fraude, de clarifier les obligations légales, et d'éviter des poursuites injustifiées.

Les maires expriment de plus en plus fortement leur inquiétude face à l'absence de définition stricte de « l'intérêt personnel » dans la loi, notion dont la portée reste parfois floue et qui expose les élus à des interprétations variables selon les juridictions.

Cette insécurité nourrit un sentiment d'injustice et de vulnérabilité, notamment dans les affaires de conflits d'intérêts, où la frontière entre le simple engagement local et l'intérêt personnel est souvent difficile à tracer.

Un maire qui agit pour sa commune ne doit pas craindre d'être soupçonné de servir sa propre cause.

Un élu paralysé par la peur du pénal est un élu qui n'ose plus agir, au détriment de ses habitants. C'est pourquoi l'AMF appelle à une clarification urgente du cadre juridique, à une proportionnalité des sanctions, et à une meilleure protection fonctionnelle des élus.

Ces dernières semaines, les annonces formulées par l'ancien Premier ministre Sébastien Lecornu montraient une volonté de soutenir les élus. Il avait proposé la création d'une indemnité spécifique ver-

sée par l'État au titre des missions exercées par les maires comme agents de l'État. Le rapport sénatorial Kerrouche-Gatel rappelait en 2023 que « *le maire ne saurait être un passager clandestin de l'État* » et proposait que l'État compense, au moins partiellement, les charges assumées par les communes pour des missions régaliennes (organisation des élections, état civil, mariages, etc.).

Cette perspective doit être poursuivie rapidement afin de se concrétiser dans la prochaine loi de finances. Elle constituerait une avancée majeure en matière de reconnaissance et d'équité.

L'AMF 29 continuera à se mobiliser avec détermination pour que ces annonces débouchent sur des changements concrets, durables et équilibrés. Nous poursuivons un seul objectif : que chaque maire du Finistère puisse exercer son mandat avec sérénité, sécurité et reconnaissance.

Nous voulons une République qui protège ses élus autant qu'elle exige d'eux.

Dominique CAP



Reconversion et valorisation des friches industrielles et agricoles

Le mercredi 1^{er} octobre 2025, les présidents d'EPCI du Finistère et leurs directeurs se sont retrouvés à la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) pour la **rencontre annuelle des présidents d'EPCI du Finistère** sur le thème de « la reconversion et de la valorisation des friches industrielles et agricoles », un enjeu clé pour les collectivités, qui doivent faire face à un manque de logements pour les actifs et à une raréfaction du foncier.

Face à la pression immobilière et à l'obligation de tendre vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN), les élus locaux explorent des solutions avec la transformation des friches.



Plusieurs intervenants sont venus nourrir la réflexion : Françoise LE LANN, directrice d'Investir en Finistère, François KERSCAVEN, élu de la chambre d'agriculture du Finistère et Michel LOUSSOUARN, maire de Rosporden, en tant que témoin.

Rencontre des communes littorales du Finistère

Organisé à Plougastel-Daoulas, ce temps d'informations a été marqué par l'intervention de Mme Fourneau, conseillère technique à l'AMF sur l'actualité nationale en lien avec les enjeux des territoires littoraux et les travaux du groupe de travail Littoral de l'AMF et Me Loïc Prieur, avocat, sur la jurisprudence applicable aux communes littorales.

2^e édition des Rencontres Architecture et Territoires

Un rendez-vous organisé le 2 octobre à Morlaix, par l'Ordre des Architectes de Bretagne, en partenariat avec l'AMF 29 sur le thème « Ressources, des solutions locales et durables pour repenser l'aménagement du territoire ». Moment d'échanges entre

les élus bretons et les acteurs de notre territoire sur les enjeux de la sobriété foncière, de la rénovation et des ressources locales.

Réunion d'informations sur la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Organisée en partenariat avec la DDFIP du Finistère, la réunion s'est tenue le vendredi 19 septembre au Centre de gestion du Finistère à Quimper.

236 participants (94 en présentiel et 142 en distanciel) ont suivi cette présentation de la réforme par M. Yann SIMON, procureur financier près la CRC Bretagne et M. Pierre COTTON, Président de la 2^{ème} section de la Chambre.

Fabrice JACOB

Maire de Guipavas



Quels souvenirs gardez-vous de vos premiers pas en tant qu'élu municipal ?

Au départ, j'étais dans l'opposition. J'ai été surpris par l'ampleur du champ d'action d'un élu local : les dossiers sont à la fois très vastes et très profonds. C'est aussi ce qui rend la fonction passionnante, malgré toutes les contraintes que nous connaissons et qui restent souvent méconnues du grand public. Ce qui m'a plu tout de suite, c'est le contact humain. C'est une richesse incroyable.

Selon vous, quelle est l'évolution la plus marquante du rôle de maire depuis le début de votre engagement ?

Je dirais le sentiment croissant de solitude. Le monde a changé, notamment après le Covid. L'individualisme s'est accentué : chacun veut tout, tout de suite, en oubliant les évolutions et les efforts du passé. Même dans le milieu associatif, cet esprit collectif peut s'effriter, ce qui est surprenant.

Quels sont les projets ou actions dont vous êtes le plus fier à l'échelle de votre commune ?

Je suis fier des projets co-construits avec les citoyens et concrétisés sur le terrain.

Ce qui compte, c'est d'aller au bout d'un projet malgré les contraintes, en réussissant à faire équipe avec les élus et les agents. Chacun est un maillon de la chaîne : c'est le travail collectif qui produit des résultats. On ne fera jamais l'unanimité, mais on avance ensemble.

Quels conseils aimeriez-vous transmettre à celles et ceux qui envisagent de s'engager localement ?

Ne pas avoir d'appréhension. On ne fait jamais l'unanimité, mais on agit pour le bien commun, pour améliorer le quotidien des habitants. Il faut accepter la critique, se forger une carapace et ne rien prendre personnellement. C'est une expérience exigeante mais profondément enrichissante.

Si vous deviez résumer un mot ce que représente le mandat de maire, que diriez-vous ?

Un seul mot : *investissement*. C'est un engagement total, personnel et collectif. Être maire, c'est donner beaucoup, mais c'est aussi recevoir énormément. C'est la beauté de cette fonction.

À votre agenda !

• 5 novembre :

Webinaire sur « L'heure civique » à 16h
Présentation de ce dispositif qui encourage chaque citoyen à consacrer une heure par mois à une action bénévole de proximité

• 13 novembre :

Réunion sur la retraite des élus de 10h à 12h30 au CDG 29
Présentation générale du régime de retraite des élus, du régime FONPEL et du régime IRCANTEC

• Du 18 au 20 novembre :

107 congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité à Paris Expo Porte de Versailles

Deux rendez-vous à noter :

- Le pot de l'amitié organisé par l'AMF 29 le mercredi à 11h30, sur le salon des maires
- Le cocktail des parlementaires du Finistère le mercredi à 18h à l'Hôtel de la Questure



Renforcer l'accessibilité : un enjeu concret pour les élus locaux

Vingt ans après la loi du 11 février 2005 sur le handicap, le Gouvernement réaffirme son engagement en faveur de l'accessibilité universelle **avec une boîte à outils numérique spécialement pensée pour les élus locaux**.

Vers des territoires accessibles à tous

Aujourd'hui, l'accessibilité reste un défi quotidien, autant dans les villes que dans les villages. Pourtant, des solutions existent, simples à appliquer et adaptées à toutes les collectivités, quels que soient leurs moyens.

Pour un élu, agir pour l'accessibilité, c'est faciliter chaque jour l'accès aux services, aux lieux et aux informations pour les habitants en situation de handicap.

Saviez-vous que des actions concrètes peuvent être mises en place facilement, même avec une équipe réduite ?

Cet outil s'adresse à l'ensemble des élus, quelle que soit leur délégation, mais aussi aux techniciens, chefs de projet et services de développement territorial. Il a été conçu pour être simple à utiliser et adapté à toutes les collectivités, grandes ou petites.

Une plateforme qui réunit tout ce dont vous avez besoin

Véritable centre de ressources, elle met à votre disposition :

- Les références réglementaires et techniques utiles ;
- Des guides pratiques pour lancer et réussir vos projets ;
- Les dispositifs d'accompagnement disponibles partout en France ;
- Les aides financières activables selon vos besoins ;
- Des exemples concrets inspirés de collectivités déjà engagées.

Une démarche partagée et évolutive

Construite en lien avec les associations d'élus et celles représentant les personnes handicapées, la boîte à outils répond directement aux besoins exprimés sur le terrain.

Accessible, pratique et évolutive, elle rassemble **en un seul lieu l'ensemble des ressources nécessaires** pour intégrer l'accessibilité dans tous les domaines de l'action publique : logement, sport, culture, mobilité, handicap, etc.

Elle sera enrichie progressivement grâce aux retours d'expérience des collectivités et à l'ajout régulier de nouvelles ressources utiles.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : www.info.gouv.fr/accessibilite/ameliorer-l-accessibilite-en-tant-qu-elu-local

Merci à vous tous pour ce mandat municipal !

Être élu local aujourd'hui, c'est assumer un engagement exigeant, parfois éprouvant, mais toujours essentiel. Dans un contexte marqué par la défiance envers les élus, par la complexité administrative, les contraintes budgétaires et les responsabilités accrues, les 5 300 élus municipaux du Finistère assurent, avec les agents, un travail crucial pour la vie de notre territoire.

Merci pour votre implication. Dans chaque commune, petite ou grande, vous êtes sur le terrain. Vous incarnez la République de proximité : vous écoutez, vous répondez, vous agissez. Toutes les études d'opinion le disent : les maires et les élus municipaux sont les élus préférés des Français, et c'est à cette proximité que vous le devez.

Merci pour votre action. En portant sans cesse de nouveaux projets, vous aménagez et vous équipez vos communes, vous bâtissez des logements pour accueillir les familles, des écoles pour former la jeunesse, des maisons de santé pour soigner, des espaces de jeux pour grandir, vous veillez à la sécurité, vous restaurez églises et chapelles... Chaque jour vous cherchez à être là où les Finistériens vous attendent et le Département se tient à vos côtés, en lançant par exemple en 2025 un nouvel appel à projets pour financer les équipements de sécurité de vos communes.

Merci pour votre courage. Les élus locaux sont au cœur du fonctionnement de notre démocratie, or nous voyons de plus en plus de collègues contraints de renoncer à leur mandat en cours de route ou souhaitant ne pas se représenter. Cet essoufflement démocratique doit nous alerter. Les raisons sont multiples : tout est plus long et plus compliqué, les habitants plus exigeants et le débat public plus dur. Et comme si cela ne suffisait pas, depuis 2013 les élus sont plus fortement exposés au risque de la prise illégale d'intérêt. Face à cette réalité, le Département et l'AMF 29 ont pris une initiative : une motion a été portée aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour améliorer cette situation.

Merci enfin pour votre confiance. Le Département travaille au quotidien avec vos communes et communautés de communes, il est votre premier partenaire. Avec la création du Pacte Finistère 2030, nous avons fait le choix de soutenir vos projets avec plus de simplicité, plus de transparence, plus d'équité et plus de moyens financiers. Grâce à cette confiance réciproque, nous faisons vivre ensemble le Finistère.

Au nom de l'ensemble des conseillers départementaux du Finistère : merci à vous !

NOTRE INTÉRÊT COMMUN : DYNAMISER LE TERRITOIRE



ARAMIS : des acteurs engagés au service du collectif

ARAMIS est un groupement associatif de l'Économie Sociale et Solidaire engagé dans l'innovation sociale et en santé sur le département du Finistère. C'est l'union de neuf acteurs majeurs des secteurs sanitaire, social et médico-social, reconnus pour leur engagement auprès des personnes en situation de vulnérabilité et de leur entourage.

COMMUNAUTÉ 360 DU FINISTÈRE



Créé en 2010, le groupement ARAMIS a pour vocation de développer la coopération entre ses adhérents afin de renforcer la mobilisation de leurs compétences, faciliter les mutualisations et favoriser les synergies.

Le groupement ambitionne de jouer un rôle moteur dans l'organisation et la participation à des débats, conférences, colloques, études et expérimentations afin d'informer et de sensibiliser les citoyens aux enjeux des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Suite au rapport PIVETEAU « Zéro sans solutions » (2014) et au mouvement lancé par Mme Dessaulle dans le cadre de la mise en œuvre de la « Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) », le souhait de permettre à chacun de pouvoir exprimer ses besoins et son projet est renforcé.

C'est dans ce contexte qu'ARAMIS a répondu à l'appel à candidature du 11 juillet 2016 lancé par l'ARS afin de créer le Pôle de Compétences et Prestations Externa-

lisées (PCPE) visant à accompagner les personnes vivant un handicap en risque de rupture ou en rupture de parcours.

Le dispositif PCPE : Ensemble, trouvons des solutions pour et avec les personnes en situation de handicap. Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées vise en effet à enrichir l'offre médico-sociale en apportant une réponse souple et personnalisée aux besoins des personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'à assurer un soutien aux aidants. Le PCPE veille à assurer un accompagnement continu tout au long du parcours de l'usager, afin de prévenir les ruptures et d'éviter qu'une situation ne se détériore.

En 2020, ARAMIS, en collaboration avec le groupement d'associations SOLIDA'CITE poursuit le déploiement des réponses à destination des personnes sans solution par la mise en place de la Communauté 360 : un numéro unique 0800 360 360. La Communauté 360 est un réseau de professionnels mobilisés pour soutenir les parcours de vie des



Groupama
LOIRE BRETAGNE

if !

personnes vivant avec un handicap. Accessible sur l'ensemble du territoire du Finistère, elle propose un numéro unique permettant à toute personne, où qu'elle se trouve, d'être mise en relation avec un interlocuteur expert, qualifié et à l'écoute. Aujourd'hui, ces deux dispositifs complémentaires dans leurs objectifs sont mis en œuvre par la Fondation ILDYS. Ils sont forts d'une équipe de 16 professionnels mis à disposition par des associations gestionnaires d'établissements ou de dispositifs handicap sur l'ensemble du département du Finistère. Ils complètent la palette des offres médico-sociales en proposant de l'information, des accompagnements, voire du soutien à domicile par des prestataires (ex : éducatifs, d'aide à domicile, de transport...).



En partenariat avec la MDPH du Finistère et l'ensemble des acteurs territoriaux du médico-social, du social, du soin, le PCPE et la Communauté 360 sont présents pour :

1) Répondre à la ligne nationale handicap (n° 0800 360 360) de 9h à 17h du lundi au vendredi : des réponses par nos conseillers en parcours finistériens

- Une ligne pour qui ? toutes les personnes, de leurs aidants, des bénévoles, des professionnels, élus...
- Sur quoi ? Sur toutes les questions en lien avec le handicap

2) L'accompagnement :

Dans le cadre de ces deux dispositifs des professionnels mis à disposition par des associations gestionnaires vont accompagner les personnes et les aidants dans :

- La connaissance de leurs droits
- La recherche de solutions afin d'assurer la continuité des parcours
- La mobilisation des personnes dans la construction de leur projet de vie

3) Le besoin de prestations - Interventions à domicile :

Dans l'attente d'une notification MDPH notamment de Prestation compensatoire du handicap (PCH) ou de l'aide à l'éducation de l'enfant handicapé afin d'éviter des ruptures de parcours, le PCPE peut venir financer des prestations éducatives ou d'aide à domicile, ou autre en fonction du besoin de la personne, du contexte de la situation.



Quelques chiffres : Année 2024

PCPE

- 461 personnes informées-accompagnées
- 4 615 h de prestations « éducatives et 5 772 h d'aide à domicile financées

C360

- 717 personnes informées pour 1 051 appels
- 156 personnes accompagnées

2025

8 assistants au projet et parcours de vie sont en poste depuis janvier afin d'accompagner les personnes isolées bien souvent, majeures ou proches de l'être, dans la construction de leur projet de vie.



La société portuaire : un outil bientôt accessible aux collectivités

Liliana Tanguy, députée du Finistère

Le 11 juin 2025, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à élargir la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'avoir recours au modèle de la société portuaire pour l'exploitation de leurs ports. Ce texte sera prochainement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, où j'aurai l'honneur d'en être la rapporteure, désignée par la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (DDAT).

Depuis les grandes lois de décentralisation, les ports dits « décentralisés » occupent une place cruciale dans l'économie maritime et l'attractivité des territoires littoraux. Ils constituent des maillons stratégiques pour l'emploi et la vitalité des zones côtières. Selon les estimations, près de 11 000 personnes y travaillent directement et 27 000 autres bénéficient d'emplois indirects liés à leur activité. La valeur ajoutée annuelle générée par ces infrastructures est évaluée à environ 600 millions d'euros. Dans certaines régions, comme la Bretagne, la Corse ou l'Occitanie, ces ports représentent même l'unique maillage portuaire, ce qui les rend absolument indispensables au développement économique et à la cohésion territoriale.

Pourtant, malgré leur rôle essentiel, toutes les collectivités n'avaient pas accès au modèle de la société portuaire. Créée par la loi du 5 janvier 2006, cette structure juridique permet aux collectivités et à leurs groupements de prendre des participations dans une société concessionnaire de port, souvent aux côtés des chambres de commerce et d'industrie. Elle a montré toute sa pertinence en permettant aux collectivités qui en bénéficient d'être directement associées à la stratégie de développement de leurs ports, de mieux sécuriser leurs investissements et de disposer d'une gouvernance partagée avec les acteurs économiques locaux. Mais jusqu'à présent, le recours à ce modèle était strictement limité aux 18 ports transférés par l'État en 2004, ce qui excluait de fait la majorité des ports décentralisés.

L'intérêt de la société portuaire réside dans sa capacité à réunir les forces des acteurs publics et privés au service de l'économie maritime. Contrairement aux sociétés publiques locales ou aux sociétés d'économie mixte, elle autorise la participation des chambres de commerce et d'industrie, qui apportent leur expertise technique, leur connaissance du tissu économique de proximité et leur capacité à se projeter à l'international. Cette alliance constitue un levier financier puissant, en permettant de mutualiser les moyens pour financer la modernisation des infrastructures, accompagner la transition écologique et énergétique ou développer de nouveaux équipements.

Deux collectivités seulement ont pu, jusqu'ici, mettre en œuvre ce modèle. La région Bretagne a créé en 2021 la société portuaire Brest-Port, anciennement Société Portuaire Brest Bretagne, tandis que la région Nouvelle-Aquitaine a constitué en 2024 la société portuaire du Port de Bayonne. Ces expériences pionnières démontrent l'efficacité du dispositif. Elles ont permis de consolider les financements nécessaires à la modernisation des infrastructures, de renforcer la résilience



© Assemblée nationale

des territoires face aux crises et de sécuriser la participation des acteurs publics tout en conservant un lien étroit avec les chambres de commerce.

De nombreux autres ports expriment désormais le souhait de recourir à ce modèle. Le cas de Concarneau et des six ports de pêche du pays de Cornouaille, notamment le Guilvinec haut lieu de la pêche en Finistère et en France, illustre bien cette attente. Ensemble, ces ports représentent la première place française de pêche fraîche, avec 20 % de la pêche nationale et 50 % de la pêche bretonne. Ils sont pourtant exclus du dispositif,

alors même qu'ils subissent de plein fouet des crises successives : conséquences du Brexit, flambée des prix du carburant, réduction des flottes, pandémie de Covid-19 ou encore fermeture temporaire du golfe de Gascogne. Dans ce contexte, la société portuaire offrirait un cadre adapté pour mutualiser les risques, simplifier les relations entre concédant et concessionnaire et renouveler les concessions sans mettre en péril l'équilibre financier des collectivités.

La proposition de loi adoptée par le Sénat vise donc à supprimer la limitation inscrite dans la loi de 2006 et à ouvrir la possibilité de recourir à la société portuaire à toutes les collectivités propriétaires de ports. Elle actualise également certaines dispositions devenues obsolètes et s'assure de la conformité du dispositif avec le droit européen, notamment en supprimant la présomption de quasi-régie. Désormais, les conditions permettant de bénéficier des dérogations aux règles de concurrence devront être vérifiées au cas par cas, ce qui garantit une application sécurisée du droit.

En élargissant ce modèle à l'ensemble des ports décentralisés, cette réforme représente bien plus qu'un simple ajustement technique. Elle constitue un véritable changement d'échelle pour la politique portuaire locale. Elle permettra aux collectivités de mieux piloter la stratégie de développement de leurs ports, de renforcer leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale et d'engager les transitions écologiques et numériques indispensables à leur avenir. Elle apportera aussi plus de sécurité juridique et financière aux élus, en leur donnant un outil souple, efficace et pleinement maîtrisé par les acteurs publics. En tant que future rapporteure de ce texte à l'Assemblée nationale, je veillerai à ce que cette loi réponde concrètement aux besoins des communes, intercommunalités et régions concernées, notamment la Communauté de communes du Pays bigouden sud, dont les criées ont été très impactées par le plan de sortie de flotte 2023 post Brexit. Je suis convaincue que l'extension du modèle de la société portuaire constitue une avancée majeure pour les territoires littoraux et un levier stratégique pour la compétitivité de notre économie maritime.

Je soutiens avec force cette mesure, en cette année 2025, année de la mer et en tant que membre du Conseil supérieur des gens de mer. En donnant aux élus locaux les moyens d'agir avec plus d'efficacité et de souplesse, cette réforme renforcera l'attractivité de nos territoires littoraux et assurera la valorisation durable de leur patrimoine portuaire.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN 1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice.

Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.



À vos côtés pour trouver
des solutions de transition énergétique